



SUPPLÉMENT AUX PRÉVISIONS DES BESOINS MÉDICAUX ET SCIENTIFIQUES ANNUELS POUR LES SUBSTANCES INCLUSES AUX TABLEAUX II, III ET IV DE LA CONVENTION SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES DE 1971

(à communiquer à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) en application des résolutions 1981/7, 1991/44, 1993/38 et 1996/30 du Conseil économique et social)

Pays ou territoire :		Date :	
Service compétent :		Titre ou fonction :	
Nom du responsable :		Signature :	
Téléphone :			

Code*	Substance	Quantité**		Observations
		kg	g	

* Codes des substances tels qu'ils apparaissent dans la liste des substances psychotropes placées sous contrôle international, dite « Liste verte ».

** Quantité à ajouter (+) aux prévisions précédemment soumises ou à déduire (-) de ces prévisions.

Note :

1. Le présent formulaire sert à soumettre un supplément aux prévisions les plus récentes.
2. Les nouvelles prévisions remplaceront celles précédemment communiquées dans le Formulaire B/P ou à l'occasion de modifications ultérieures.
3. Les autorités compétentes sont encouragées à expliquer, dans la colonne « Observations », les circonstances motivant la révision.
4. Les quantités de substances psychotropes devant être exportées ne doivent pas être prises en compte.

Le présent formulaire, dûment rempli, doit être envoyé à : Organe international de contrôle des stupéfiants, Centre international de Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche), Téléphone : + (43) (1) 26060-4277, Courriel : incb.secretariat@un.org, incb.psychotropics@un.org. Il peut également être téléchargé à partir du site Web de l'OICS : www.incb.org, rubrique « Psychotropic Substances », « Toolkit », « Form B/P & Supplement »

